

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 novembre 2013

CP 13/11-38

L'an deux mille treize, le 25 novembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) :
MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Lavabre,
Capayrou et Quéreilhac ;*

Absents excusés : MM. Astoul, Descazeaux et Marty

**CONTRACTUALISATION N° 2
ENTRE LA COMMUNE DE BELVEZE
ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogoires du régime général.

Monsieur le Maire de BELVEZE sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **648 928,68 € HT** et composé des opérations suivantes : construction d'une mairie (200 291 €), construction d'une salle communale (215 037,70 €), agrandissement de la salle des fêtes (199 960,85 €) et travaux de rénovation de l'école (33 639,13 €).

En application des règles de contractualisation, je vous propose d'attribuer à la commune de BELVEZE, une subvention globale de **263 190 €**, se répartissant comme suit :

– construction d'une mairie.....	73 515 €
– construction d'une salle communale.....	88 925 €
– agrandissement de la salle des fêtes.....	85 500 €
– travaux de rénovation de l'école.....	15 250 €
	263 190 €

Le taux moyen de subvention s'élève à **40,56 %**.

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune de Belveze pour la réalisation d'un programme estimé à 648 928,68 € HT ;
- Accorde à la commune de Belveze une subvention globalisée de 263 190 € telle que répartie en annexe, payable en 3 annuités (la première de 87 730 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ; la seconde de 87 730 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ; le solde de 87 730 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) ;
- Autorise à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

– Impute la dépense correspondante sur les articles suivants :

Opérations	Article	Sous fonction	Montant
N° 1 à 33	204 142	74	247 940 €
N° 34 à 35	204 142	21	15 250 €
TOTAL			263 190 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

Modalités de calcul de la subvention contractualisée :

CP 13/11-38ann

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<u>AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION DE MAIRIE</u>			
1 – Aménagement du secrétariat de mairie Tranche 1 MAIA/ACO01008	15 500,00 €	45%	6 975 €
2 – Aménagement du secrétariat de mairie Tranche 2 MAIA/ACO01009	12 025,00 €	45%	4 420 €
3 – Aménagement du bureau du maire Tranche 1 MAIA/ACO01010	15 500,00 €	45%	6 975 €
4 – Aménagement du bureau du maire Tranche 2 MAIA/ACO01011	9 823,00 €	45%	4 420 €
5 – Aménagement du hall de la mairie Tranche 1 MAIA/ACO01012	15 500,00 €	45%	6 975 €
6 – Aménagement du hall de la mairie Tranche 2 MAIA/ACO01013	15 500,00 €	45%	6 975 €
7 – Aménagement d'un local de rangement à la mairie MAIA/ACO01014	13 212,00 €	45%	5 945 €
8 – Aménagement de sanitaires à la mairie Tranche 1 MAIA/ACO01015	15 500,00 €	45%	6 975 €
9 – Aménagement de sanitaires à la mairie Tranche 2 MAIA/ACO01016	4 611,00 €	45%	2 074 €
10 – Aménagement de la salle du conseil municipal Tranche 1 MAIA/ACO01017	15 500,00 €	45%	6 975 €
11 – Aménagement de la salle du conseil municipal Tranche 2 MAIA/ACO01018	15 500,00 €	45%	6 975 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<u>CONSTRUCTION OU AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES</u>			
12 – Construction d'une salle communale Tranche 1 SUMR/ACO01019	19 000,00 €	45%	8 550 €
13 – Construction d'une salle communale Tranche 2 SUMR/ACO01020	19 000,00 €	45%	8 550 €
14 – Aménagement intérieur de la salle communale Tranche 1 SUMR/ACO01021	19 000,00 €	45%	8 550 €
15 – Aménagement intérieur de la salle communale Tranche 2 SUMR/ACO01022	19 000,00 €	45%	8 550 €
16 – Aménagement d'un local de rangement à la salle communale Tranche 1 SUMR/ACO01023	19 000,00 €	45%	8 550 €
17 – Aménagement d'un local de rangement à la salle communale Tranche 2 SUMR/ACO01024	19 000,00 €	45%	8 550 €
18 – Aménagement d'une grande salle de réunion à la salle communale Tranche 1 SUMR/ACO01025	19 000,00 €	45%	8 550 €
19 – Aménagement d'une grande salle de réunion à la salle communale Tranche 2 SUMR/ACO01026	19 000,00 €	45%	8 550 €
20 – Aménagement d'une petite salle de réunion à la salle communale Tranche 1 SUMR/ACO01027	19 000,00 €	45%	8 550 €
21 – Aménagement d'une petite salle de réunion à la salle communale Tranche 2 SUMR/ACO01028	11 412,00 €	45%	5 135 €
22 – Aménagement d'un espace bar à la salle communale Tranche 1 SUMR/ACO01029	19 000,00 €	45%	8 550 €
23 – Aménagement d'un espace bar à la salle communale Tranche 2 SUMR/ACO01030	19 000,00 €	45%	8 550 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
24 – Aménagement d'un SAS à la salle des fêtes Tranche 1 SUMR/ACO01031	19 000,00 €	45%	8 550 €
25 – Aménagement d'un SAS à la salle des fêtes Tranche 2 SUMR/ACO01032	19 000,00 €	45%	8 550 €
26 – Aménagement d'un local de rangement à la salle des fêtes Tranche 1 SUMR/ACO01033	19 000,00 €	45%	8 550 €
27 – Aménagement d'un local de rangement à la salle des fêtes Tranche 2 SUMR/ACO01034	19 000,00 €	45%	8 550 €
28 – Agrandissement de la grande salle à la salle des fêtes Tranche 1 SUMR/ACO01035	19 000,00 €	45%	8 550 €
29 – Agrandissement de la grande salle à la salle des fêtes Tranche 2 SUMR/ACO01036	19 000,00 €	45%	8 550 €
30 – Aménagement intérieur de la grande salle à la salle des fêtes Tranche 1 SUMR/ACO01037	19 000,00 €	45%	8 550 €
31 – Aménagement intérieur de la grande salle à la salle des fêtes Tranche 2 SUMR/ACO01038	19 000,00 €	45%	8 550 €
<u>AMENAGEMENT DE VILLAGE</u>			
32 – Aménagement des abords de la mairie VIAM/ACO01039	19 000,00 €	36%	6 840 €
33 – Aménagement des abords de la salle communale VIAM/ACO01040	19 000,00 €	36%	6 840 €
<u>GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS SCOLAIRES</u>			
34 – Travaux de rénovation de l'école Tranche 1 BSRB/EDU02138	15 250,00 €	50%	7 625 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
35 – Travaux de rénovation de l'école Tranche 2 BSRB/EDU02139	15 250,00 €	50%	7 625 €
SUBVENTION GLOBALISEE			263 190 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	648 928,68 €
Dépense subventionnable H.T.	589 083,00 €
Subvention globalisée	263 190,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	40,56%

Le Président,